

Note de lecture : Defalvard, H. (2017). Des communs sociaux à la société du commun.

Zoreli Mohamed-Amokrane¹

¹ Enseignant-chercheur à l'Université de Bejaia, Zoreli.univbejaia@gmail.com

Date de réception : 22/10/2021 Date d'acceptation : 19/12/2021 Date de publication : 10/01/2022

Résumé:

C'est compte rendu d'un article de Deflvard H. intitulé « Des communs sociaux à la société du commun », paru en 2017 dans la Revue internationale de l'économie sociale, RECMA, Vol. 3, n° 345, 42-56. Le plan de ce compte rendu se présente comme suit : 1/Contextualisation, 2/Les communs sociaux, 3/De la société libérale, 4/A la société du Commun.

Contextualisation

C'est dans un contexte de crise multidimensionnelle à laquelle n'échappe aucun pays du monde, politique, économique et écologique, auxquelles s'est ajoutée une crise sanitaire planétaire qu'il a précédé de peu, qu'est arrivé cet article majeur d'H. Defalvard pour s'inscrire dans le débat de son temps : quelle alternative fiable au modèle dominant, le néolibéralisme, qui accélère dangereusement le processus d'épuisement de ressources en aggravant les problèmes socioéconomiques et environnementaux ?

Comme son titre l'indique, l'article se propose, thèse tout à fait nouvelle, d'exposer une alternative de changement macro-institutionnelle vers une société du Commun par la transformation micro, voire méso institutionnelle de communs sociaux. Plus clairement, par un travail de déconstruction, l'auteur montre comment tient le système économique dominant, en mobilisant, notamment, la méthode de l'idéal-type et la théorie de la régulation. Puis, par un travail reconstructiviste, en combinant la théorie du Commun, l'économie solidaire, la théorie de la justice sociale de Sen et le concept d'imaginaire collectif de Castoriadis, l'auteur montre comment il est possible de recombinaison et reconstituer les parties du système économique pour réaliser un passage sans heurt d'une société néolibérale à une société du Commun, en montrant l'avantage de cette dernière pour l'Etat, les territoires et les entreprises.

¹ Auteur correspondant: Zoreli Mohamed-Amokrane, Email: Zoreli.univbejaia@gmail.com

Les communs sociaux

Dans la première partie, en combinant des outils de la théorie de la justice social d'A. Sen et les principes de la théorie des communs tels qu'exposés par E. Ostrom (2010), les communs naturels ou physiques (pâturages, des points d'eau, des forêts), puis enrichis par B. Coriat (2015), les communs de la connaissance et de l'information (logiciels libres, travaux de recherche librement accessibles, etc.), l'auteur commence par exposer l'utilité et la nature d'une troisième catégorie de communs, les communs sociaux, qu'il définit « comme des communs dont la ressource mise en commun est sociale au sens des "biens communs sociaux" [...], dont les droits d'accès ont une visée universaliste et dont la gouvernance collective construit leurs facteurs de conversion de manière toujours locale et démocratique au sens du triptyque d'Hirschman: [...] par rapport à la ressource qui est rendue accessible par un commun social, les commoneurs doivent être en mesure de la refuser (exit), de la discuter (voice) ou de la choisir réellement (loyalty) » (p. 46). A partir de la tradition juridique italienne et de la définition des « biens communs sociaux », l'auteur parvient à tracer les premiers contours des ressources sociales, « comprenant l'emploi, la santé, la culture, l'éducation, le logement, la mobilité, l'énergie, l'alimentation, dont les droits doivent les rendre accessibles universellement et selon une démocratie locale » (p.46). Au final, les communs sociaux, dit l'auteur, en plus de réunir les trois critères additionnels définissant tout commun, se caractérisent par la conversion démocratique de ressources sociales dotées de droits universels en des libertés réelles pour les individus.

Pour H. Defalvard, avec cette troisième catégorie de communs, les communs sociaux, qui s'ajoute aux deux autres, les communs naturels ou et les communs de l'information et de la connaissance, les communs embrassent suffisamment de champs de la vie sociale pour pouvoir envisager la « société du Commun » comme alternative à la société libérale.

De la société libérale

Dans la deuxième partie, pour avoir une image globale « des systèmes économiques », l'auteur adopte « la méthode de l'idéal type » qui va lui donner la possibilité d'extraire de cas empiriques des traits caractéristiques faisant par leur combinaison « une typologie où chaque idéal type constitue une abstraction, un portrait-robot de certains systèmes économiques particuliers » (p. 47). Ceci lui permet de faire une distinction entre quatre types généraux d'unités économiques : « Les entreprises capitalistes, les entreprises et administrations publiques, les organisations de l'économie sociale et solidaire et, enfin, les entreprises individuelles » (p. 47). Un système économique étant constitué de toutes les « relations entre la production et la consommation », pour tenir compte de ces relations qui façonnent ce système, l'auteur emprunte à l'école de la régulation les trois modes de régulation économique distinguables : par le marché en mode concurrentiel, par l'Etat en mode redistributif et par un groupe social en mode coopératif et démocratique. Enfin en combinant dans un tableau les quatre types généraux d'unités économiques en horizontal d'une part et les trois modes de régulation en vertical d'autre part, l'auteur nous permet d'avoir des croisements donnant un système économique constitué de douze éléments de base. Un système économique, en vérité, n'étant pas seulement façonné par les interrelations entre ses parties constitutives l'ensemble,

mais également et surtout par son « bloc dominant » qui étend et impose sa logique aux « blocs satellitaires », c'est naturellement ce bloc dominant qui constitue la « dimension [...] essentielle » d'un système économique.

Dans le cas de la France, que l'auteur prend comme exemple illustratif, avec le néolibéralisme qui s'est mis en place à partir de la seconde moitié de la décennie 1980, à la suite des mutations « de l'environnement international », donnant une alliance du capitalisme financier avec l'Etat néolibéral, l'Etat néolibéral est devenu l'élément central qui détermine le tout par des ajustements spécifiques. La principale action de cet Etat est la création de marchés financiers, leur légitimation et leur soutien par une politique de réduction permanente de « l'imposition fiscale sur le capital, faisant de l'optimisation fiscale le nouvel intérêt général ». Parallèlement, l'Etat néolibéral a procédé au démantèlement du secteur public en livrant des entreprises et services publics au privé. Par ailleurs, jouant un rôle de partenaire financeur dans des blocs périphériques, il y introduit par ses choix et orientations les principes marchands. En ce qui concerne les structures de l'économie solidaire, l'Etat les oriente vers l'entrepreneuriat social, l'insertion par l'emploi et la financiarisation. Et avec les petites entreprises territoriales, il incite à la concurrence et à la compétitivité. Ainsi, les communs sociaux, constitué autour de l'ESS et des petites entreprises territoriales, se trouvent réduit à « un bloc marginal du système néolibéral » (p. 49). D'où « l'effet « 'miroir anti-lacanian' des communs sociaux qui fait apparaître un premier clivage avec l'ESS financiarisée qui concerne tout particulièrement les banques coopératives et les grandes mutuelles » (p. 50), un deuxième clivage avec « les associations, en particulier dans le champ du social et médico-social, dont la tutelle exercée par l'Etat néolibéral leur impose de considérer la solidarité comme un coût à minimiser » et un troisième clivage « avec l'économie des plateformes ubérisée [...] qui traduisent une économie dite collaborative aspirée par la logique néolibérale » (p. 51).

A la société du Commun

Dans la troisième partie, concevant le commun, à la suite de P. Dardot et C. Laval (2014), comme étant un instrument de transformation sociale globale pouvant assurer le passage de la société néolibérale à la société du Commun, l'auteur opte pour une « perspective macro-institutionnelle sur les communs sociaux » (p. 51), pour dessiner les contours d'un système économique où les territoires en commun représentent le bloc dominant.

Faisant sienne l'idée de C. Castoriadis (1976) que derrière toute société instituée il y a un imaginaire collectif instituant, l'auteur considère que dans la période actuelle, « une opération imaginaire instituante » est difficile à réaliser pour la simple raison que, reprenant l'idée de Dupuy (2012), « le néolibéralisme obstrue la voie de l'imaginaire en ôtant tout avenir à l'économie » (p. 51), à la différence du libéralisme du XVIII^e siècle qui, contenant un imaginaire du commun de type libéral avec la conception religieuse de la terre donnée au hommes par Dieu afin qu'ils y vivent en commun et librement, a permis à la société de faire naître, en réaction et en résistance à la violence socioéconomique par laquelle s'est mis en place le capitalisme de marché, un autre imaginaire instituant, « l'imaginaire du commun associatif » (p. 51), par lequel elle a tenté d'instituer plusieurs alternatives globales : une

société communiste, une République coopérative, une société mutuelliste et une société du solidarisme.

En corrigeant l'erreur de Dardot et Laval (2016) voyant dans la situation actuelle le règne de l'imaginaire néolibéral instituant la société de calcul de l'intérêt individuel, alors qu'en vérité le néolibéralisme, en imposant partout et pendant longtemps le réalisme et le calcul coûts/bénéfices, a simplement tué l'imaginaire instituant, l'auteur introduit le postulat que la transition vers une société du commun passe par un travail visant à « rendre de nouveau possible l'imaginaire qui sera celui d'un commun de nature post-néolibérale » (p. 52). Et pour faire cela, il convient et il suffit, dit l'auteur, de donner la place qu'ils méritent aux communs dans les politiques territoriales, l'idéal désiré étant une représentation d'une réalité appréciée, perfectible et extensible.

Reconnaissant qu'il y a plusieurs pistes à explorer pour cheminer vers la société du commun, l'auteur avertit des risques de reproduire l'échec de l'approche micro institutionnelle de C. Gide avec son projet de « république coopérative », croyant qu'il suffit de démultiplier des coopératives de consommation pour venir à bout du capitalisme en le privant de ses clients, alors qu'il faut une alternative macro-institutionnelle inscrivant toutes les actions micro-institutionnelles dans un projet politique alternatif global. Une démarche macro-institutionnelle, c'est ce qu'expose justement l'auteur dans cette troisième partie où est esquissée « une piste politique à même de pouvoir produire le basculement du bloc néolibéral actuel vers un bloc communal post-néolibéral » (p. 52), piste qui « passe par de nouvelles institutions, celles du droit d'usage de l'entreprise par ses salariés » (p. 52) pour ouvrir « l'ère d'un capitalisme communal ». S'appuyant sur l'idée d'O. Favereau et de J-P. Robé (2014) qu'en droit, l'entreprise avec ses actifs « n'appartient à personne » en particulier, l'auteur souligne que le droit d'usage, sans remettre en cause les droits des actionnaires et des travailleurs, les reconfigure, en ce sens qu'en tant que salariés, les travailleurs ont le droit de décider collectivement sur l'usage à faire de leur entreprise qui, ainsi, devient un commun de travail. D'après l'auteur, il y a néanmoins deux institutions nouvelles à mettre en place pour que le droit d'usage fasse basculer les choses vers « un capitalisme communal ». La première est la transformation des « comités d'entreprise » en leur donnant « une autonomie juridique en tant que commun », les ramenant « du côté des communs sociaux ». La deuxième est l'institutionnalisation d'un nouveau mode de gouvernance, « gouvernance territoriale du droit d'usage des établissements par les salariés », basée sur la valeur territoriale en remplacement du mode de gouvernance actuel des entreprises basée sur la valeur actionnariale. Cette gouvernance territoriale, qui va fonctionner par la prise de décision collaborative par tous les acteurs territoriaux, va soutenir et privilégier les actions et projets apportant une « valeur ajoutée territoriale » et sanctionner avec une TVA territoriale les projets qui visent une valeur ajoutée actionnariale.

Pour l'auteur, ces deux perspectives institutionnelles nécessitent, pour qu'elles deviennent effectives, deux transformations ou évolutions majeures. La première est l'évolution de l'Etat néolibéral vers un Etat communal autour duquel va se constituer et se consolider un bloc dominant communal « imposant la logique des communs à l'ensemble du système

économique » (p. 54). La deuxième est la transformation de l'ESS financiarisée en ESS « marchande davantage tournée vers les territoires » d'une part, et la libération de l'ESS non marchande de la tutelle et de la dépendance de l'Etat pour qu'elle puisse « mieux faire reconnaître ses missions d'intérêt public sur les territoires » (p. 54), d'autre part.

Fermer la réflexion à ce stade, c'est ne pas tenir compte de l'Etat qui détermine par ses choix le tout et de la mondialisation qui l'englobe et le façonne. Sauf à concevoir le modèle des communs comme une dynamique endogène fermée sur le territoire ou protectionniste, option que l'auteur écarte. C'est pourquoi l'auteur introduit deux dernières exigences pour la concrétisation de l'économie des communs : l'alliance de l'Etat avec les communs sociaux et le passage de la mondialisation dominée par les marchés financier à la mondialisation des territoires.

Pour l'alliance de l'Etat avec les communs sociaux, l'auteur souligne d'abord l'apport de ces communs à l'ESS lui donnant la possibilité, plus qu'un mode de gestion des entreprises particulier, « un mode de développement durable, voire sobre, et solidaire des territoires » (p. 55). En optant pour ce modèle, l'Etat va enfin renouer avec « son pacte social fondateur » (p. 55) le plaçant comme garant de droits sociaux, et les communs sociaux territoriaux ne seront plus vus comme de simples ressources potentielles pour les individus, mais comme des possibilités et des capacités « réelles pour le choix de leur mode de vie sur les territoires » (p. 55).

Concernant le passage de la mondialisation dominée par les marchés financier à la mondialisation des territoires, l'auteur signale deux facteurs qui sont pour faciliter cette transition. D'abord les enjeux environnementaux qui doivent inciter tous les territoires à la coopération. Ensuite les technologies de l'information et de la communication qui peuvent rendre cette coopération plus efficace en reliant des territoires et en faisant prendre conscience de l'opportunité de faire des cultures singulières des ressources spécifiques.

Pour autant, deux remarques s'imposent. La première est que C. Gide, en optant pour le niveau micro institutionnel, n'a pas pensé que ce serait suffisant pour renverser ou balayer le capitalisme. Pour lui et pour ce faire, il y a deux étapes qui doivent se succéder. D'abord appréhender la réalité sociale globale pour un changement radical, en réalisant aujourd'hui ce qui possible de concrétiser dans les conditions actuelles : le développement de coopératives, « tant par voie d'accroissement que par voie de reproduction imitative » (Gide, 1917:16), en commençant par l'élément moteur, les coopératives de consommation. Puis penser au comment réaliser dans le futur ce qui n'est pas possible de réaliser aujourd'hui, la création de coopérations de coopératives en commençant par la « solidarité [...] entre la coopération de consommation et la coopération de production » (Gide, 1905 : 401) à l'échelle nationale puis la coopération de coopératives à l'échelle mondiale, jusqu'à la formation de républiques coopératives, puis d'un ordre mondial coopératif. D'ailleurs, à côté de J. Jaurès, C. Gide a été « à l'origine de la signature du Pacte d'unité coopérative en 1912 » (Suffrin, 2020 : 29). La deuxième se rapporte à la question du comment passer de l'Etat néolibéral à l'Etat du commun, préalable pour réussir l'instauration d'une société du commun. Les cas espagnols, grecs et italiens étudiés montrent

qu'il s'agit peut-être « moins de rechercher une alliance avec un "État-partenaire" que de "relativiser l'État" » (Sauvêtre, 2016 : 138).

Notes

Gide Charles, (1905) « Economie sociale. Les institutions du progrès social au début du XXe siècle », Librairie de la société du recueil J-B Sirey et du journal du palais, BNF, [en ligne].

Sauvêtre Pierre, (2016) « Les politiques du commun dans l'Europe du Sud (Grèce, Italie, Espagne). Pratiques citoyennes et restructuration du champ politique », Actuel Marx, vol. 59, no. 1, pp. 123-138.

Suffrin Héléna (2020), Les coopérateurs français et l'international Capitalisme anglais et socialisme belge dans les coopératives de consommation françaises (1885-1912,) Master 2 « Histoire, civilisations et patrimoine » | Spécialité « Identités, altérités, circulations » | Université Paris Diderot | UFR GHES, département d'histoire | Juin 2020.